

a fait une déclaration qui m'a beaucoup intéressé. Voici ce qu'en disait les journaux:

Le procureur général d'Écosse a déclaré, au cours d'une interview qu'il a accordée lundi, qu'on avait eu tort de modifier la loi britannique dernièrement pour restreindre l'application de la peine capitale. Il estime que les Anglais partagent son avis.

Le très honorable William Grant est de passage à Winnipeg où il assiste au congrès du Barreau canadien qui a lieu cette semaine. Selon lui, la potence sert à dissuader les gens de commettre des crimes violents et la suppression de la peine capitale met en danger la sécurité du public.

«J'ai exercé le droit et je connais des cas où pour commettre leur délit, les auteurs ne portaient pas d'armes sur eux, sachant qu'ils pourraient commettre un crime capital. Ils voulaient bien courir le risque de cinq ans d'emprisonnement pour vol mais ne voulaient pas risquer leur vie en tuant quelqu'un dans l'accomplissement de leurs forfaits.»

L'expérience faite dans le Royaume-Uni a été défavorable à l'abolition de la peine capitale. Voici un article paru dans la *Gazette* de Montréal de l'automne dernier et intitulé «La multiplication des meurtres inquiète l'Angleterre». L'article émane de Londres:

L'Angleterre s'inquiète de plus en plus de la multiplication des meurtres. Il s'en commet en moyenne presque un par jour, c'est-à-dire deux fois plus qu'une année auparavant.

Le député conservateur Cyril Isborne a déclaré au Parlement jeudi soir qu'il s'était commis 50 meurtres depuis le 1^{er} décembre.

«On estime de plus en plus dans le pays que la peine capitale devrait être appliquée à tous les individus sains d'esprit qui sont les auteurs de ces crimes affreux», a-t-il déclaré.

La loi de 1957 sur les homicides a aboli la pendaison pour la plupart des catégories de meurtres, sauf quelques-unes.

L'article ajoute plus loin:

La population, la police et les législateurs sont particulièrement inquiets devant le nombre des crimes sexuels commis récemment et devant le spectre effrayant d'une nouvelle vague d'infanticides.

Monsieur l'Orateur, je suis tout à fait d'accord au sujet de certaines observations qu'on a faites. On ne parviendra jamais, quoi qu'on fasse, à régler par les lois et de façon absolue la conduite et les gestes de l'homme. Il s'en trouvera toujours pour violer des lois, dans certaines circonstances, mais de là à dire qu'il faut abolir la peine capitale et la faire disparaître de nos lois, il y a une différence. Nous pourrions rattacher au verdict du jury certaines garanties, certaines protections, au lieu d'abolir à tout jamais la peine capitale et de dire: Quel que soit le crime, qu'il ait été prémédité ou non, qu'il s'agisse d'un crime passionnel ou d'un crime de violence, vous ne vous verrez pas imposer la pendaison ni une autre forme de peine capitale.

Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est six heures?

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, le leader de la Chambre aurait-il l'obligeance de nous indiquer quels sont nos travaux pour lundi?

L'hon. M. Churchill: Lundi, la Chambre reprendra le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)